
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 10 FÉVRIER 2022, PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

Présences :	Isabelle Boucher	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
Stéphane Tremblay	Président-directeur général	
Raymonde Vaillancourt	Administrateur	
Absences motivées :	Jocelyne Faucher	Administrateur
	Marie-Paule Gendron	Membre observateur
	Marie-Claude Rodrigue	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
Invités :	Pascale Bélisle	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Donald Haineault	Directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation
	Linda Gagnon	Coordonnatrice du GIS et directrice adjointe des services professionnels
	Joanne Roberts	Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 62^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2022 par vidéoconférence Zoom
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
 - 6.1.1 Rapport annuel du comité régional des services pharmaceutiques 2020-2021
 - 6.1.2 Changements à la Loi sur les soins de fin de vie

6.1.3 Planification trisannuelle 2022-2023

6.1.4 Bilans de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022 à la période 9 et du plan annuel à la période 10

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Résultats de la visite d'Agrément

6.2.2 Rapport des événements déclarés lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux 2020-2021

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

6.5 Intégrer la mission universitaire

6.5.1 Rapport annuel du Centre de recherche sur le vieillissement 2020-2021

7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

7.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 27 janvier 2022

7.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 1^{er} février 2022

8. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.2 Nomination d'un chef de service et/ou de département

8.1.3 Politique sur la prévention du suicide

8.1.4 Procédure sur le cheminement des avis et recommandations provenant d'une instance relevant du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.5 Modification à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration – prévenir un possible conflit d'intérêts

8.1.6 Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.7 Calendrier du conseil d'administration 2022-2023

8.1.8 Répertoire des conditions de travail pour les employés syndiqués non syndiqués et les employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.2.1 Comité d'éthique clinique et organisationnelle – Nomination d'un membre

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Contrats de sages-femmes

8.4.2 Désignation du responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles

8.4.3 Résultats financiers à la période 9 et rapport trimestriel AS-671

8.4.4 Appel d'offres pour un contrat de service en ressource intermédiaire de 15 places

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Comité d'éthique de la recherche

8.5.1.1 Nomination de deux nouveaux membres

8.5.1.2 Renouvellement de quatre membres

8.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nomination de deux chercheurs

9. Divers

10. Huis clos

10.1 Cadres supérieurs

10.2 Renouvellement du mandat du président-directeur général

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Une intervention est faite par le représentant national de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) à savoir si le conseil d'administration s'assurera que le personnel ait un échéancier et une date de mise en service de Logibec à distance pour tous les employés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, en réponse à la demande formellement signée par l'APTS et la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec.

Le président-directeur général indique que le démarrage du déploiement du système Logibec aura lieu au début du mois d'avril 2022.

Une deuxième question est posée par ce même représentant à savoir si le président-directeur général et/ou le conseil d'administration démontrera(ront) leur appui aux physiothérapeutes en interpellant, en autres, le ministre Dubé au sujet du règlement des plaintes et d'équité salariale de 2010. Il indique que des documents en lien avec cette question ont été transmis antérieurement au président-directeur général et demande donc qu'une analyse en soit faite afin qu'il reçoive une réponse formelle ultérieurement.

En réponse, le président-directeur général stipule qu'il s'engage, au nom des membres du conseil d'administration, à prendre connaissance de l'information qui lui a été transmise et à faire parvenir une réponse formelle dans les meilleurs délais.

4.0 Lecture, approbation et suivis de procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2022 par vidéoconférence Zoom

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2022 par vidéoconférence Zoom, sur proposition dûment appuyée, il est adopté tel que présenté.

Suivis

Aucun suivi n'est mentionné.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 14 janvier au 10 février 2022, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

6.1.1 Rapport annuel du comité régional des services pharmaceutiques (CRSP) 2020-2021

En remplacement du président du CRSP, M. Éric Gamache, le président invite M. Patrice Lamarre, membre désigné par le CRSP au conseil d'administration, à présenter ce rapport.

Monsieur Lamarre indique que le mandat du CRSP est sous l'autorité du président-directeur général et il a les responsabilités de :

- faire des recommandations sur l'organisation des services pharmaceutiques ainsi que sur la planification de la main-d'œuvre;
- donner des avis sur l'accessibilité et la qualité des services pharmaceutiques ainsi que sur les projets relatifs à l'utilisation des médicaments;
- donner son avis sur les nouvelles approches en soins et en services pharmaceutiques;
- exécuter tout autre mandat que lui confie le président-directeur général.

En terminant, il présente en détail la composition du CRSP et les faits saillants pour l'année 2020-2021.

Une motion de remerciement et de félicitations est faite à tous les pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour leur précieuse collaboration tout au cours de l'année.

Le président remercie M. Lamarre de la présentation.

6.1.2 Changements à la Loi sur les soins de fin de vie

En l'absence de Mme Duchaineau, directrice générale adjointe du programme santé physique générale et spécialisée, le président invite Dre Linda Gagnon à titre de coordonnatrice du Groupe interdisciplinaire de soutien et répondante au MSSS pour les soins de fin de vie, et directrice adjointe des services professionnels, à présenter ce rapport.

Docteure Gagnon informe les membres qu'au Québec, en juin 2015, une nouvelle Loi (Loi 2) sur les soins de fin de vie incluant l'aide médicale à mourir (AMM), les directives médicales anticipées (DMA) ainsi que la sédation palliative continue (SPC) ont été sanctionnées suite à une longue réflexion découlant de la commission sur *Mourir dans la dignité*.

La date de l'application de cette Loi fut à compter de décembre 2015. Au CIUSSS de l'Estrie –CHUS, plusieurs groupes de travail ont élaboré durant cette période les outils, les formations et le plan de communication, notamment la création d'une section « outils cliniques » soins de fin de vie sur le site Intranet du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, laquelle a naturellement été bonifiée depuis les cinq dernières années et devra être révisée en lien avec les nouveaux changements.

En juin 2016, la Loi fédérale C14 est apparue avec des obligations et de nouvelles mesures de sauvegarde, soit :

- Le 11 septembre 2019, dans le cadre de la cause Truchon et Gladu, le Tribunal a déclaré invalide le critère d'admissibilité à l'aide médicale à mourir (AMM) de « fin de vie » prévu à la Loi concernant les soins de fin de vie (LCSFV), de même que le critère de « mort naturelle devenue raisonnablement prévisible » prévu au *Code criminel*.

En raison de la pandémie, il y a eu quatre reports du changement de la Loi.

- Le 17 mars 2021, le projet de *Loi C7* recevait la Sanction royale. Cette Loi modifie le *Code criminel* en regard de l'AMM et apporte des modifications notamment sur les mesures de sauvegarde.

Pour compléter, Dre Gagnon indique que l'établissement a l'obligation de faire un rapport au conseil d'administration sur l'application de la politique sur les soins de fin de vie. Ce rapport doit inclure, entre autres, les AMM formulées, administrées et non-administrées ainsi que le nombre de SPC.

Le président-directeur général souligne tout le travail accompli depuis le début de la mise en place de la Loi.

Une motion de reconnaissance est faite à toute l'équipe du Dre Gagnon.

Le président la remercie pour la présentation.

6.1.3 Planification trisannuelle 2022-2023

Le président invite Mme Joanne Roberts, directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, à présenter ce rapport.

La planification annuelle de l'établissement présente les orientations et les priorités selon les besoins de la population, le développement des services, les enjeux provenant des directions et des trajectoires, l'inventaire des risques organisationnels et les priorités du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les objectifs à atteindre sont déclinés dans les directions. Une boucle de validation est réalisée lors de l'exercice annuel afin de veiller à ce que les indicateurs soient pertinents pour les équipes et se rapprochent du Vrai Nord. Il y a toujours aussi un exercice pour s'assurer de la cohérence avec le plan stratégique ministériel.

À l'instar de l'année 2020-2021, l'année 2021-2022 a été fortement teintée du contexte particulier lié à la COVID-19, la vaccination et aux enjeux criants de main-d'œuvre déjà présents, mais exacerbés par ce contexte. Force est de constater que l'énergie organisationnelle a été mise sur ces priorités et que les objectifs en lien avec les autres cibles ont peu évolué.

Les grandes orientations inscrites dans le plan bisannuel 2020-2022 seront toujours d'actualité en 2022-2023. La maîtrise des opérations, la modernisation de l'organisation, l'utilisation du plein potentiel du personnel et structurer une première ligne efficace restent les stratégies porteuses à mettre de l'avant dans notre contexte organisationnel.

Dans l'ensemble, les indicateurs du plan bisannuel 2020-2022 restent pertinents. Certains viennent d'être déployés et le pilotage débuté. Par contre, d'autres indicateurs gagneraient à être modifiés ou retirés.

Le contexte organisationnel avec l'essoufflement généralisé ne justifierait pas une refonte en profondeur et une mobilisation généralisée de l'établissement dans la constitution d'un tout nouveau plan stratégique d'établissement.

6.1.4 Bilans de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022 à la période 9 et du plan annuel à la période 10

Madame Roberts poursuit en indiquant que la pandémie de la COVID-19 et les enjeux de main-d'œuvre se sont accentués et ont eu un impact significatif sur la réalisation du plan annuel 2021-2022 et les cibles de l'entente de gestion et d'imputabilité. Certains nouveaux indicateurs au plan bisannuel 2020-2022 ont tardé à être pilotés et d'autres n'ont toujours pas de résultats.

Globalement, le suivi de l'entente de gestion et d'imputabilité vise à préciser les attentes ministérielles et à quantifier les activités attendues en lien avec le financement accordé à l'établissement, et ce, dans l'ensemble des programmes. L'entente de gestion est de nature publique et le suivi doit être assuré dans le rapport annuel de l'établissement. Il s'agit donc d'un véhicule de transparence auprès de la population et un outil de suivi et d'amélioration des soins et services rendus aux usagers.

Le plan annuel 2021-22 contient 19 indicateurs. Des données sont disponibles à ce moment de l'année pour 17 indicateurs pour lesquels Mme Roberts présente en détail les principaux faits saillants.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Résultats de la visite d'Agrément

Madame Roberts présente le calendrier du cycle de la démarche d'Agrément 2018-2023 et explique les objectifs de la visite qui sont de :

- poursuivre le développement d'une culture de gestion intégrée de la qualité en cohérence avec le système de gestion intégrée de la performance;
- mettre en lumière le cheminement en tant qu'organisation sur le plan de l'amélioration continue de la qualité;
- identifier les forces et les opportunités comme levier d'harmonisation des pratiques et des processus et d'amélioration continue de la qualité.

En terminant, elle présente en détail les faits saillants de la visite d'Agrément et les résultats finaux pour un taux global de conformité de 93.6 %. Elle explique les prochaines étapes de la démarche.

Le président remercie Mme Roberts pour les présentations.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.5 Intégrer la mission universitaire

6.5.1 Rapport annuel du Centre de recherche sur le vieillissement 2020-2021

Le président invite Mme Isabelle Dionne, directrice scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV), pour présenter le rapport annuel 2020-2021.

Madame Dionne informe les membres que la mission du CdRV est de produire et intégrer les connaissances sur les processus soutenant le vieillissement en santé et l'adaptation de la société à ce défi complexe. Le CdRV compte plus de 388 acteurs, sous deux axes de recherche dont l'autonomisation et la géoscience.

Elle stipule que l'impact de la pandémie a été particulièrement marqué sur le processus de vieillissement et les personnes âgées et, pendant l'année, dix projets de recherche portant sur la COVID-19 ont eu lieu sur la qualité des soins, la réadaptation, la prévention, la santé et les liens sociaux.

Aussi durant l'année, une emphase a été mise sur la communauté étudiante pour laquelle l'offre d'accompagnement a été plus soutenue.

Madame Dionne conclut en présentant les perspectives et le plan d'action 2021-2024.

Au nom de tous les membres, le président félicite et remercie Mme Dionne ainsi que toute son équipe pour les beaux projets accomplis.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

7.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 27 janvier 2022

En tant que président intérimaire du comité de vérification et de suivi budgétaire, le président expose les principaux points traités.

7.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 2 février 2022

Le président invite Mme Rachel Hunting, présidente du comité, à présenter les points traités qui sont pour la plupart à l'ordre du jour de la présente séance.

8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, tous les sujets ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-5551 à 5580 - 2022-02-10

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

8.1.2 Nomination de chefs de service et/ou de département

RÉSOLUTION : CA-5581 - 2022-02-10

Relative à la nomination de chefs de service

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté le 18 mai 2017 la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP formulée lors de sa rencontre du 25 janvier 2022;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE NOMMER :**
- Dr Sébastien Chénier comme chef du Service de génétique médicale, au Département de médecine de laboratoire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de quatre (4) ans, débutant le 1^{er} octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2024;
 - Dr Vincent Masse, pour assurer la chefferie par intérim, au Service d'infectiologie du Département de médecine spécialisée, à compter du 1^{er} janvier 2022, en remplacement du Dr Alex Carignan, pour une durée indéterminée.

8.1.3 Politique sur la prévention du suicide

RÉSOLUTION : CA-5582 - 2022-02-10

Relative à la Politique sur la prévention du suicide

- CONSIDÉRANT :**
- l'importance de se doter d'une Politique sur la prévention du suicide afin de faire face aux hauts taux de suicide enregistrés au Québec et en Estrie dans les dernières années;
 - l'importance de se doter d'une Politique sur la prévention du suicide afin de faire face aux défis et impacts de la pandémie sur les comportements suicidaires;
 - l'importance d'augmenter notre vigilance et de mettre en place différentes actions visant la prévention du suicide;
 - que le suicide provoque de la détresse psychologique pour un grand nombre de personnes et entraîne d'importantes répercussions sociales et familiales;
 - que les personnes qui se suicident ou qui tentent de le faire utilisent très souvent les services du réseau de la santé et des services sociaux avant leur passage à l'acte;
 - que le suicide peut être évité. La prévention et parler franchement du suicide peut sauver des vies;
 - la recommandation favorable du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique sur la prévention du suicide.

8.1.4 Procédure sur le cheminement des avis et recommandations provenant d'une instance relevant du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-5583 - 2022-02-10

Relative à la Procédure sur le cheminement des avis et recommandations provenant d'une instance relevant du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que la LSSSS prévoit l'institution de plusieurs instances qui sont responsables envers le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour émettre des avis et recommandations sur la qualité des activités professionnelles, sur des questions d'accessibilité aux soins et services et sur la distribution appropriée des soins et des services dispensés par leurs membres;
 - que ces instances peuvent également soumettre des avis et recommandations sur divers autres sujets, tels que la planification annuelle de la main-d'œuvre, la sécurité et la qualité de vie au travail du personnel soignant, etc., qui sont directement liés au système de gestion intégrée de la performance de l'établissement;
 - que la procédure vise à :
 - o établir le bon cheminement des avis et recommandations formulés au conseil d'administration par les instances professionnelles de l'établissement;
 - o établir des modalités de suivis rigoureux des avis et recommandations;

- clarifier la responsabilité de chaque acteur en fonction des suivis à faire.
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la Procédure sur le cheminement des avis et recommandations provenant d'une instance professionnelle relevant du conseil d'administration.

8.1.5 Modification à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration – prévenir un possible conflit d'intérêts

RÉSOLUTION : CA-5584 - 2022-02-10

Relative à la modification à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration – prévenir un possible conflit d'intérêts

- CONSIDÉRANT :**
- que la gestion des conflits d'intérêts peut être un exercice exigeant et complexe. Pour cette raison, il est primordial que tous les acteurs s'engagent et se responsabilisent en cette matière;
 - que dans le cadre de leur fonction de membres du conseil d'administration, ces derniers sont régis exclusivement par leur Code d'éthique et de déontologie;
 - qu'afin d'exercer une vigilance raisonnable pour détecter tout conflit d'intérêts pouvant subvenir lors d'un conseil d'administration, l'ordre du jour de la séance ordinaire doit être modifié afin que soit signalée, par les membres, dès le début de la rencontre, toute situation de conflits d'intérêts potentiels en regard des sujets inscrits à l'ordre du jour;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'administration.

8.1.6 Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-5585 - 2022-02-10

Relative à la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la démission de Dre Caroline Germain, à titre de membre désigné par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), au sein du conseil d'administration;
 - que cette démission a été acceptée par les membres du conseil d'administration le 25 novembre 2021;
 - l'appel d'intérêt auprès des membres du CMDP et la candidature proposée par le CMDP pour combler le poste laissé vacant pour la durée non écoulée du mandat de Dre Caroline Germain;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la candidature de Dr Serge Lepage, à titre de membre désigné par le CMDP, pour la durée non écoulée du mandat du poste laissé vacant au sein du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.1.7 Calendrier du conseil d'administration 2022-2023

RÉSOLUTION : CA-5586 - 2022-02-10

Relative au calendrier du conseil d'administration 2022-2023

- CONSIDÉRANT :**
- que le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS stipule que chaque année le conseil fixe, par résolution, le calendrier des séances (article 176 de la LSSS);
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le calendrier du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2022-2023.

8.1.8 Répertoire des conditions de travail pour les employés syndicables non syndiqués et les employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux

RÉSOLUTION : CA-5587 - 2022-02-10

Relative au répertoire des conditions de travail pour les employés syndicables non syndiqués et les employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux

- CONSIDÉRANT :**
- la négociation de ces conditions entre le Comité patronal de négociation en santé et services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Secrétariat du Conseil du trésor;
 - qu'une adoption et résolution par les membres du conseil d'administration est nécessaire pour établir une entrée en vigueur de ces conditions au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que les employés syndicables non syndiqués et non syndicables sont en attente de cette adoption pour bénéficier des avantages et des modalités associés à la présente au même titre que les employés syndiqués FIQ, SCFP et CSN dont la nouvelle convention collective est déjà en vigueur;
 - l'analyse et la recommandation des membres du comité des ressources humaines et communications du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le Répertoire des conditions de travail pour les employés syndicables non syndiqués et les employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.2.1 Comité d'éthique clinique et organisationnelle – Nomination d'un membre

RÉSOLUTION : CA-5588 - 2022-02-10

Relative au comité d'éthique clinique et organisationnelle – Nomination d'un membre

- CONSIDÉRANT :**
- le cadre de référence en éthique clinique et organisationnelle et les règles de fonctionnement du comité d'éthique clinique et organisationnelle;
 - l'appel de candidatures au comité d'éthique clinique et organisationnelle lors de la rencontre du 26 octobre 2021;
 - l'expérience de Mme Céline Jodar au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et au sein du comité d'éthique clinique et organisationnelle (depuis sa création en 2016);
 - la recommandation de l'exécutif du comité d'éthique clinique et organisationnelle;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Céline Jodar comme vice-présidente du comité d'éthique clinique et organisationnelle.

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Nomination intérimaire d'une responsable sage-femme

RÉSOLUTION : CA-5589 - 2022-02-10

Relative à la nomination intérimaire d'une responsable sage-femme

- CONSIDÉRANT :**
- que le ministère de la Santé et des Services sociaux a conclu une entente avec le regroupement des sages-femmes du Québec;
 - que ces dernières doivent, selon la Loi sur les sages-femmes, conclure un contrat de service avec l'établissement;
 - que Mme Johanne Royer est absente pour une période indéterminée, et ce, depuis septembre 2021;
 - la recommandation du conseil des sages-femmes du 26 janvier 2022;
 - que le conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la nomination de Mme Véronique Couture, à titre de responsable sage-femme par intérim.

8.4.2 Désignation du responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles

RÉSOLUTION : CA-5590 - 2022-02-10

Relative à la désignation du responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles

- CONSIDÉRANT :**
- que la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017;
 - que la loi est applicable aux établissements publics au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
 - que la loi exige que la personne ayant la plus haute autorité administrative désigne un responsable du suivi des divulgations et de l'application de la procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés;
 - les qualités requises pour exercer les rôles confiés au responsable du suivi des divulgations;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE NOMMER :** Mme Nathalie Tremblay, conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle, responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles, sous la gouverne du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration.

8.4.3 Résultats financiers à la période 9 et rapport trimestriel AS-671 2021-2022

RÉSOLUTION : CA-5591 - 2022-02-10

Relative aux résultats financiers à la période 9 et rapport trimestriel AS-671 2021-2022

- CONSIDÉRANT :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
 - que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
 - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** le rapport trimestriel AS-617 à la période 9. Le budget du CIUSSS de l'Estrie – CHUS se traduit par une prévision des résultats pour l'exercice financier 2021-2022 au montant de (18 341 102 \$). Lors du dernier rapport trimestriel à la période 6, nous avons transmis un plan d'équilibre budgétaire avec des mesures de redressement de 12 800 204 \$ pour l'année en cours. Les prévisions actuelles prennent en considération seulement 2 815 899 \$ des mesures proposées au cumulatif à la période 9 et un montant estimé à 4 144 367 \$ au 31 mars 2022 à la suite de l'évolution récente du contexte pandémique. Nous poursuivons les efforts pour réaliser les cibles établies selon notre plan d'équilibre budgétaire;
- D'AUTORISER :** le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

8.4.4 Appel d'offres pour un contrat de service en ressource intermédiaire de 15 places

RÉSOLUTION : CA-5592 - 2022-02-10

Relative à l'appel d'offres pour un contrat de service en ressource intermédiaire de 15 places

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'offrir des places disponibles en ressource de niveau intermédiaire (RI) dans le RLS du Val-Saint-François;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** le traitement de la ou des soumissions d'appel d'offres et l'adjudication du contrat en ressource de niveau intermédiaire (RI) d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 9,1 millions de dollars sur une période de dix (10) ans.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Comité d'éthique de la recherche

8.5.1.1 Nomination de deux nouveaux membres

RÉSOLUTION : CA-5593 - 2022-02-10

Relative à la nomination de deux nouveaux membres

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de M. Marc Quessy et de Mme Amina Durosevic, représentants du public au sein du comité d'éthique de la recherche, et ce, pour une période de trois (3) ans.

8.5.1.2 Renouvellement de mandat de quatre membres

RÉSOLUTION : CA-5594 - 2022-02-10

Relative au renouvellement de mandat de quatre membres

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : le renouvellement du mandat de Dre Anne-Marie Côté, M. Thibaud Ecarot, Mme Julie Ménard et M. Sylvain Giroux, du comité d'éthique de la recherche, et ce, pour trois (3) ans.

8.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nomination de deux nouveaux chercheurs

RÉSOLUTION : CA-5595 - 2022-02-10

Relative à la nomination de deux nouveaux chercheurs au Centre de recherche du CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Dr Simon Couillard-Castonguay et Dr Warner Mampuya à titre de chercheurs au sein du Centre de recherche du CHUS.

8.5.3 Délégation de signature comme substitut à la personne mandatée par l'établissement pour autoriser les projets de recherche et signer les ententes

RÉSOLUTION : CA-5599 - 2022-02-10

Relative à la délégation de signature comme substitut à la personne mandatée par l'établissement pour autoriser les projets de recherche et signer les ententes

- CONSIDÉRANT :**
- l'article de loi qui permet la nomination d'un substitut pour l'autorisation des projets de recherche et la signature des ententes, le cas échéant;
 - le mandat confié à Mme Stéphanie McMahon à la Direction de la coordination de la mission universitaire;
 - l'accord de Mme Stéphanie McMahon, directrice à la Direction de la coordination de la mission universitaire de nommer une personne substitut;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la délégation, à titre de substitut, à l'autorisation des projets de recherche et la signature des ententes, à M. Georges-Charles Thiebaut, directeur adjoint par intérim à la Direction de la coordination de la mission universitaire, et ce, durant la période du congé de paternité de M. Paul Guyot, directeur adjoint à la Direction de la coordination de la mission universitaire (mars 2022 à septembre 2022).

9.0 Divers

Aucun autre sujet n'est présenté.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman et M. Donald Haineault.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire. Après questions et commentaires, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

10.1 Cadres supérieurs

RÉSOLUTION : CA-5597 - 2022-02-10

Relative à la désignation intérimaire de Mme Stéphanie Jetté à titre de directrice adjointe à la Direction de la protection de la jeunesse ainsi que sa nomination à titre de substitut de la directrice de la protection de la jeunesse

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint à la protection de la jeunesse;
 - l'importance de sécuriser la gestion de la Direction de la protection de la jeunesse;
 - l'expérience de Mme Stéphanie Jetté au sein de la direction;
 - que l'établissement prévoit la nomination de deux substituts à la directrice de la protection de la jeunesse;
 - la recommandation du comité de la direction générale;
 - les pouvoirs et responsabilités des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** la désignation intérimaire de Mme Stéphanie Jetté, actuellement adjointe à la directrice de la protection de la jeunesse, à titre de directrice adjointe à la Direction de la protection de la jeunesse ainsi que sa nomination à titre de substitut de la directrice de la protection de la jeunesse.

RÉSOLUTION : CA-5601 - 2022-02-10

Relative à la nomination intérimaire de M. Ghislain Bernard à titre de directeur adjoint à la Direction des services professionnels

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint à la Direction des services professionnels;
 - que M. Bruno Lavoie qui occupait ce poste de façon intérimaire demeure absent pour une durée indéterminée et qu'à son retour, il reprendra son poste officiel à titre d'adjoint à la directrice des services professionnels;
 - que M. Bernard a assumé officieusement les fonctions de directeur adjoint intérimaire à la Direction des services professionnels depuis le 23 novembre 2021;
 - que la révision du plan d'organisation des directions du programme santé physique générale et spécialisée sera actualisée;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;
 -

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Ghislain Bernard, actuellement détenteur d'un poste de coordonnateur de l'URDM et de l'endoscopie et occupant de façon intérimaire le poste d'adjoint à la directrice des services professionnels, à titre de directeur adjoint intérimaire à la Direction des services professionnels.

RÉSOLUTION : CA-5596 - 2022-02-10

Relative à la nomination de M. Georges-Charles Thiebaut à titre de directeur adjoint intérimaire à la Direction de la coordination de la mission universitaire

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint à la Direction de la coordination de la mission universitaire;
- l'absence du détenteur, soit M. Paul Guyot, pour une durée approximative de cinq (5) mois en raison d'un congé de paternité;
- l'expérience de M. Georges-Charles Thiebaut au sein de la Direction de la coordination de la mission universitaire à titre d'adjoint au directeur de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux;
- la qualité de la candidature de M. Georges-Charles Thiebaut afin de pourvoir, de façon intérimaire, ce poste de directeur adjoint;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Georges-Charles Thiebaut à titre de directeur adjoint intérimaire à la Direction de la coordination de la mission universitaire.

RÉSOLUTION : CA-5600 - 2022-02-10

Relative à la nomination intérimaire de Mme Geneviève Pinard à titre de directrice adjointe à la qualité et à la sécurité des soins et services à la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint à la qualité et à la sécurité des soins et services à la DQEPP;
- que la détentrice du poste, soit Mme Nathalie Léonard, quitte prochainement pour un congé à traitement différé;
- la qualité de la candidature de Mme Geneviève Pinard afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Geneviève Pinard à titre de directrice adjointe par intérim à la qualité et à la sécurité des soins et services à la DQEPP en remplacement de Mme Nathalie Léonard.

10.2 Renouvellement du mandat du président-directeur général

RÉSOLUTION : CA-5598 - 2022-02-10

Relative au renouvellement du mandat du président-directeur général

- CONSIDÉRANT :**
- l'intérêt signifié au ministre de la Santé et des Services sociaux, par Dr Stéphane Tremblay le 7 janvier 2022, à renouveler son mandat à titre de président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que le mandat du président-directeur général peut être renouvelé par le gouvernement, sur recommandation du ministre, après consultation des membres du conseil d'administration, tel que prévu à l'article 36.1 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;
 - les membres du conseil d'administration doivent adopter une résolution afin de recommander au ministre, le renouvellement du mandat du président-directeur général;
 - la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : le renouvellement du mandat de Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 15.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire